



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 3 février 2012

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

21-1 à 21-6	PORTS – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES – EXERCICE 2010 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
-------------------	---

Les différents sites ne sont pas gérés de la même façon.

Pourtant, seule l'association qui gère le port abri de l'Olivette retrace correctement le déroulement de l'année 2010.

Ce rapport pointe évidemment la question financière et la qualité du service. Il indique, par exemple, le nom des abonnés, ce que ne font aucun des autres délégataires pour les amonadières, pourtant, auparavant, ces listes étaient publiques !

Vous le savez, nous n'étions pas d'accord pour mettre en délégation ces équipements, une des raisons que nous avançons : l'opacité, nous voyons qu'elle est de mise.

Ces dossiers nous sont présentés pour information sauf le rapport annuel des mandataires, élus municipaux qui siègent au Conseil d'administration du port Vauban. Ce rapport est d'ailleurs celui fourni par le délégataire à la photo près. Là aussi pas de liste, rien sur la fréquence des conseils d'administration, sur leur ordre du jour, sur la présence des élus.

Franchement, cette méthode permet de se débarrasser d'une obligation en février 2012 pour le rapport 2010 ! Et de continuer la gestion du port entre gens de bonne compagnie.

Nous voterons contre cette parodie d'information.